

MAIRIE D'ÉCOYEUX
RÉUNION DU CONSEIL
SÉANCE DU 20 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt six, le 20 janvier 2026 à dix-neuf heures.
Le conseil municipal de la commune d'ÉCOYEUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal GILLARD.

Date de convocation du conseil : 15/01/2026

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15

Présents : Mmes Agnès LAFAYE, Sandrine CHASSELOUP, Carole LACROIX, Maud DELCROIX, Dominique BARBRAUD, Catherine VÉTELET, Janine LE ROUX,
MM. Pascal GILLARD, Olivier LAROCHE, Mickaël LIGNÉ, Cyrille BAIOLA, Pascal CAILLAULT, Gérard OUZEAU

Absents excusés : Mme Isabelle COSSON pouvoir à Pascal GILLARD
M. Jean-Dominique RAGONNAUD pouvoir à Dominique BARBRAUD

Mme Sandrine CHASSELOUP a été élue secrétaire.

Le compte rendu du dernier Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

Mise place d'une servitude de réseaux pour vente d'une parcelle (202601D001)

Monsieur le Maire rappelle que la SCI 4 M n'achète plus les parcelles AL 741 et AL 739. Il rappelle que la SCI CF IMMO représentée par Monsieur COUTANT Vincent s'est portée acquéreur. Il rappelle que les délibérations nécessaires avaient été prises sauf celle concernant les servitudes.

Vu la délibération n° 202511D002 en date du 04 novembre 2026,

Vu la délibération n° 20212D003 en date du 16 décembre 2025,

Considérant que la SCI CF IMMO représentée par Monsieur Vincent COUTANT s'est portée acquéreur des parcelles AL 741 et AL 739

Monsieur le Maire propose de conserver les mêmes conditions de servitudes à savoir :

Servitude de la Mairie envers le nouveau propriétaire :

- Servitude pour passage des réseaux (eau- tout à l'égout - edf) sur la parcelle communale AL 737

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré a voté (13 pour – 0 contre – 2 abstentions) décide à la majorité

De mettre en place la servitude décrite plus haut ;

Avenant au contrat de prestation de service « mise en propreté des locaux » (202601D002)

Monsieur le Maire explique que l'agent qui effectuait des heures complémentaires pour effectuer l'entretien des locaux de la mairie (bureaux, salle du conseil, salles des mariages et police municipale) a fait part de son souhait d'arrêter ces heures.

Actuellement l'entretien de l'espace Escoïus est réalisé par l'entreprise ARAS. Monsieur le Maire explique que cette entreprise fournit le matériel, les produits et gère les remplaçants en l'absence de l'employé en charge du site. Il a donc demandé à cette entreprise de chiffrer un éventuel avenant.

L'offre se chiffre à 450 €HT et 540 €TTC par mois

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur cette proposition

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité décide

- D'accepter cet avenant
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en place de celui-ci ;

Location du logement situé au 44 rue de la République (202601D003)

Le Maire, rappelle à l'assemblée que l'ancienne poste avait été réhabilitée en logement et que celui-ci a été loué un certain temps. Depuis plusieurs mois, il est de nouveau libre.

Il explique qu'il a été contacté par une assistante sociale qui gère le dossier d'un administré d'Ecoyeux en situation précaire. Elle demande un logement pour cette personne.

Il rappelle que le loyer avait été fixé à 250 € sans les charges

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis sur la location à cette personne et également de se prononcer sur le loyer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité décide :

- De louer le logement à cet administré en situation précaire
- De maintenir le loyer à 250€ mensuel sans les charges.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la gestion de ce bien.

Location du logement situé au 42 rue de la République

Monsieur le Maire explique qu'en juillet 2025 il a rencontré une personne qui recherchait un logement en location en raison de la mise en vente de sa maison. Il lui a fait visiter le logement. Cette personne s'est montrée très intéressée. Monsieur le Maire précise qu'il faut d'abord faire réaliser le raccordement au tout à l'égout (prévu en février) et qu'il faut prévoir de changer les vieux radiateurs électriques et du rafraîchissement au niveau des peintures. Cette personne est prête à peindre, changer la tapisserie contre remboursement des matériaux ou gratuité d'un mois de loyer.

Monsieur le Maire lit un mail de cette personne qui demande à réserver le logement et demande une attestation de la part de la mairie confirmant que le logement lui est réservé.

Monsieur le Maire évoque également la possibilité de laisser le loyer à 450 € tant que les radiateurs ne sont pas changés et d'augmenter par la suite.

Monsieur Cyrille BAIOLA, Conseiller Municipal, s'interroge sur le côté légal de cette attestation. Il dit également il serait préférable de fixer le montant du loyer maintenant et de dire que le montant sera moindre tant que les radiateurs ne seront pas changés. Il demande aussi quelle certitude existe que ce locataire fera bien les travaux de peinture et tapisserie. De plus, à l'approche des élections, un engagement de l'équipe actuelle sera-t-il maintenu par la nouvelle équipe ?

Il faut revoir le dossier.

Le vote est reporté.

Monsieur Pascal CAILLAULT, Conseiller Municipal, en profite pour demander si le parking en face de ce logement est public ou réservé au logement. Monsieur le Maire répond qu'il est public et de ce fait il n'est pas réservé au logement.

Révision du montant des loyers MAM et local infirmier (202601D004)

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la période de révision annuelle des loyers des locaux professionnels est fixée au :

- 1^{er} janvier 2026 pour le local Maison des Assistantes Maternelles situé au 3 rue des Artisans
- 1^{er} novembre 2025 pour le local infirmier situé 20 rue de la République

Après étude des indices, il propose de ne pas appliquer cette révision et de maintenir les loyers mensuels à :

- 650,00 € pour le local Maison des Assistantes Maternelles.
- 280,00 € + 20 € de charges pour le local infirmier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité décide :

- De maintenir les loyers comme indiqué ci-dessus

Comptes-rendus et questions diverses

Monsieur le Maire donne connaissance à l'Assemblée les montants des attributions de compensation votés en Conseil Communautaire de Saintes Grandes Rives-l'Agglo , en fonctionnement : 67 935 € et en investissement : 5 462 € soit un total de 73 397 €.

Il rappelle qu'il avait été voté en Conseil Communautaire une participation financière communale aux coûts du service ADS. Pour l'année 2026 cette participation s'élèvera à 2 208,04 €. Celle-ci sera à régler au mois de juin 2026.

Il lit à l'Assemblée le courrier d'un cirque qui demande à s'installer sur la commune les 23 et 24 mars. Il faut se référer à la fois précédente et voir avec le foot si les terrains sont libres.

Il porte à la connaissance de l'assemblée un mail d'une administrée d'Ecoyeux qui a endommagé le pneu de son véhicule sur une plaque en fonte du réseau pluvial, elle évoque également un défaut sur la route départementale au niveau de cette plaque. Elle demande que la mairie lui rembourse les frais engagés. Madame Agnès LAFAYE, Conseillère municipale, explique qu'elle doit faire une déclaration auprès de son assureur et que celui-ci se mettra en relation avec l'assureur de la commune. Une réponse en ce sens, sera faite à cette administrée.

Il fait part au Conseil que l'ASA SAINTONGE demande, comme chaque année, l'autorisation de faire passer le 37^e Rallye de Saintonge sur le territoire de la commune. Le circuit est identique à l'année dernière. Un vote sera proposé à la prochaine séance.

Monsieur le Maire lit un courrier adressé par un administré de la Tillée qui se plaint d'un problème d'écoulement des eaux pluviales. Il dit que c'est dangereux et que des travaux ont déjà été faits mais tardivement. Monsieur le Maire explique ce délai d'intervention par la panne des véhicules.

Olivier LAROCHE, Adjoint au Maire explique que l'habitation de cet administré est un peu basse, qu'il y a des bordures mais pas de busage. Pascal CAILLAULT, Conseiller Municipal demande s'il n'y a pas une buse en face où l'eau pourrait être redirigée. Monsieur le Maire et Monsieur Olivier LAROCHE vont prévoir une visite sur le terrain avec la SEC TP pour étudier les solutions possibles.

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait reçu une demande d'un administré, propriétaire, pour acheter une partie de voirie qui dessert sa propriété. Il rappelle également que plusieurs demandes identiques ont été faites pendant le mandat et que celles-ci ont fait l'objet de réponse négative. Le Conseil semble d'avis à garder la même ligne de conduite mais un vote sera proposé à la prochaine séance.

La troisième Adjointe, Madame Agnès LAFAYE, relate qu'elle a participé à la Commission Tourisme :

- La commune, cette année, n'est pas concernée par la manifestation « Escapade sur le fleuve Charente » les 13 et 14 juin
- La Maison de l'Aqueduc, à Vénérand, inaugurée le 19 septembre 2025, est ouverte au public d'avril à octobre. Le week-end de Pâques, la visite sera gratuite pour les habitants de Saintes Grandes Rives l'Agglo.
- La candidature de la commune pour les Echappées Rurales le 10 juillet 2026 est retenue. Une réunion de cadrage est prévue fin janvier.
- L'Echo'Yeux de Janvier : 3 associations ne font pas d'article. L'Ecoportrait présentera Mr VIAUD qui a imaginé et créé un jeu de société.

Le deuxième Adjoint, Monsieur Olivier LAROCHE, fait le point sur les travaux :

- L'allée du Vivier est terminée et les plaques de rue vont être posées
- La vitesse de la « rue de l'Essert » a été réduite à 50 Km/H. Des panneaux de signalisation ont été posés.
- Un changement de priorité a été instauré au village de Monmouton, au carrefour de la rue des acacias avec le chemin des Cormiers. Désormais les usagers venant du chemin des Cormiers doivent la priorité aux usagers de la rue des Acacias.

Il profite de cette séance pour remercier l'ensemble des personnes qui a œuvré et donné de son temps lors de l'épisode neigeux du début de mois. Merci à l'agent technique Thomas, présent très tôt dès le matin, ainsi qu'à Messieurs Pascal CAILLAULT, Joël PRUNIER et Jérôme DELALANDE qui n'ont pas hésité à mobiliser leurs véhicules personnels, notamment des engins agricoles pour déneiger et sécuriser les routes communales et départementales de notre territoire.

Il souligne l'engagement de Pascal CAILLAULT qui a permis de sortir un véhicule du Département immobilisé dans un fossé. Il a également été récupérer une animatrice périscolaire à son domicile, afin qu'elle puisse assurer l'accueil des élèves à la garderie de l'école.

Le quatrième Adjoint, Monsieur Mickaël LIGNÉ précise que le dépôt des demandes des subventions est clos. Les Associations ont respecté la date. Il va faire le point avec Monsieur le Maire. L'épisode neigeux a rendu difficile les déplacements pour se rendre à l'école, 10 enfants étaient présents.

L'enseignante, Madame LABBE est en arrêt jusqu'à fin février. Depuis décembre, les tensions semblent s'être atténuées. Les Responsables de l'Education à Saintes Grandes Rives l'Agglo souhaitent réunir les parents, la commune et le corps enseignant en février, si possible, pour assainir la situation.

Monsieur LIGNÉ fait remarquer que c'est une chance de ne pas être en RPI et qu'il faut tout faire pour apaiser la situation.

Madame Sandrine CHASSELOUP, Conseillère déléguée, fait part d'un message de Madame Isabelle COSSON, première Adjointe :

- Les PAV bois pour le village de chez Mervaud sont commandés

Elle précise que la haie prévue à côté de API et de la MAM va bientôt être plantée.

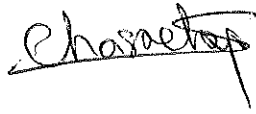
Monsieur Pascal CAILLAULT, Conseiller municipal demande où en est le projet passerelle. Monsieur le Maire répond que la passerelle est commandée.

Monsieur Cyrille BAÏOLA, Conseiller municipal demande à quel moment le planning des permanences pour la tenue du bureau de vote sera établi. Monsieur le Maire répond qu'il sera fait lors de la prochaine séance.

Monsieur Olivier LAROCHE, deuxième Adjoint demande où en est le projet de consigne automatisée « Mondial Relay ». Monsieur le Maire répond qu'une délibération doit être prise et que cela sera vu à la prochaine séance.

Séance levée à 21 heures 07

Le Secrétaire de Séance



Sandrine CHASSELOUP

Le Président de Séance



Pascal GILLARD